

ANNEXE: Modèle de déclaration

Modèle de déclaration concernant un soupçon de BC/FTP en application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces

1. DECLARANT (article 5, § 1 de la Loi)

(Identification et coordonnées de contact)

2. CLIENT (article 21 de la Loi)

A mentionner : toutes les données d'identification requises en vertu de l'article 26 de la Loi

3. MANDATAIRE(S) DU CLIENT (article 22 de la Loi)

A mentionner : toutes les données d'identification requises en vertu de l'article 26 de la Loi

4. BENEFICIAIRES EFFECTIFS (article 23 de la Loi) :

à savoir la ou les personnes physiques qui, en dernier ressort, possèdent ou contrôlent le client, le mandataire du client ou le bénéficiaire des contrats d'assurance-vie (comme défini à l'article 4, 27°, deuxième paragraphe de la Loi), et/ou

la ou les personnes physiques pour lesquelles une opération est exécutée ou une relation d'affaires nouée (comme défini à l'article 4, 27°, troisième paragraphe de la Loi)

A mentionner : toutes les données d'identification requises en vertu de l'article 26 de la Loi

5. BENEFICIAIRES DES CONTRATS D'ASSURANCES-VIE (article 24 de la Loi)

A mentionner : toutes les données d'identification requises en vertu de l'article 26 de la Loi

6. AUTRES PERSONNES INTERVENANT DANS L'OPERATION OU DANS LES FAITS

A mentionner : les données d'identification (voir points précédents) d'autres personnes physiques ou morales ou de constructions juridiques intervenant dans l'opération comme donneur d'ordre, garant, contrepartie ou banque intermédiaire ou autre intermédiaire, ou qui jouent un rôle dans les faits déclarés

7. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES DU CLIENT ET DE L'OBJET ET DE LA NATURE DE LA RELATION D'AFFAIRES OU DE L'OPERATION OCCASIONNELLE (article 34 de la Loi)

8. DESCRIPTION DES FONDS, DES OPERATIONS OU TENTATIVES D'OPERATIONS OU DES FAITS

Nature des fonds, des opérations ou tentatives d'opérations ou des faits qui peuvent constituer un indice de blanchiment ou de financement du terrorisme ou de la prolifération, montant, devise, lieu (nom et adresse de l'agence), date, etc.

9. EXECUTION DE L'OPERATION

Délai dans lequel l'opération va être exécutée par le déclarant. Si l'opération est exécutée avant que la CTIF ne soit informée, donner les raisons pour lesquelles la CTIF n'a pas été informée préalablement.

10. INDICES DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX OU DE FINANCEMENT DU TERRORISME/PROLIFERATION

Indices laissant présumer que les faits sont liés au BC/FTP ou à une tentative de BC/FTP

11. ENQUETE PENALE

Signaler ici si une enquête pénale est déjà en cours ou s'il y a des contacts entre le déclarant et une autorité judiciaire ou un service de police. Le cas échéant, mentionner la référence du dossier ou l'identité de la personne de contact.

12. COMMENTAIRES EVENTUELS

13. ANNEXES

Date
Nom et fonction du signataire
Signature

